

Etablissement public Centre de Musiques Amplifiées
5, avenue du Rock'n Roll L-4361 Esch/Alzette
(+352) 24 555 1 / T Billetterie (+352) 24 555 555
F (+352) 24 555 222
rocklab@rockhal.lu / www.rocklab.lu



CLUB OU FLOOR DE LA ROCKHAL

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION POUR REPETITION SCENIQUE

Nom du groupe / de l'artiste :

Nom du responsable du groupe / de l'artiste :

Prénom du responsable du groupe / de l'artiste :

Adresse du responsable du groupe / de l'artiste :

Numéro de téléphone du responsable du groupe / de l'artiste :

Adresse e-mail du responsable du groupe / de l'artiste :

Genre de Musique :

Autres informations utiles :

Indication de préférence des plages et dates de mise à disposition :

Lundi : () entre 10h00-19h00 Date:

Mardi : () entre 10h00-19h00 Date:

Mercredi : () entre 10h00-19h00 Date:

Jeudi : () entre 10h00-19h00 Date:

Vendredi : () entre 10h00-19h00 Date:

Samedi : () entre 10h00-19h00 Date:

Indication de préférence de l'espace mis à disposition :

Club : ()

Floor : ()

Une journée de mise à disposition du Club ou du Floor de la Rockhal à des fins de répétition scénique ne peut dépasser 8 heures de travail.

Tarifs de mise à disposition :

Module 1 1 journée (8 heures) Incluant technicien son et enregistrement live	200,- € ttc
Module 2 1 journée (8 heures) Incluant technicien son et technicien lumière & enregistrement live	300,- € ttc
Module 3 ½ journée (4 heures) Incluant technicien son & enregistrement live	100,- € ttc
Module 4 ½ journée (4 heures) Incluant technicien son et technicien lumière & enregistrement live	150,- € ttc

Module(s) choisi(s) :

Module 1	Nombre de jours :
Module 2	Nombre de jours :
Module 3	Nombre de jours :
Module 4	Nombre de jours :

Conditions :

Dès acceptation par la Rockhal - Centre de Musiques Amplifiées de la présente demande, le présent document fait office de contrat entre parties, pour régler les principes de la mise à disposition du Club ou du Floor de la Rockhal.

La mise à disposition se fera après validation de la demande par le Rocklab et en fonction des disponibilités du Club ou du Floor et des techniciens assurant l'assistance technique. Seront applicables les tarifs en vigueur à la date des facturations émises par la Rockhal.

Sont applicables à la mise à disposition les conditions générales applicables à l'utilisation des espaces du Rocklab et de la Rockhal ainsi que tous règlements et notes internes.

Le groupe/l'artiste s'engage à payer les factures émises par la Rockhal dès réception sur le compte de la Rockhal auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEELULL), numéro : IBAN LU28 0019 1955 5163 6000

Date :

Signature du responsable du groupe / de l'artiste :

Pour accord
Rockhal - Centre de Musiques Amplifiées